



École des Deux Rives

Code de vie



Ce code de vie est en vigueur dans l'école, dans les autobus scolaires, aux dîners, sur le terrain de l'école, lors des sorties et des activités.

Note : Ce code de vie est présenté aux élèves qui doivent s'engager à le respecter. Les parents/tuteurs devront le lire et le signer afin d'attester qu'ils l'ont lu et qu'ils sont prêts à appuyer le personnel dans sa démarche éducative.

Code de Vie de l'École des Deux-Rives

**Le Code de Vie reflète les valeurs de l'école
et détermine le cadre d'organisation de la vie scolaire**

Accès à l'École des Deux-rives : tout visiteur devra signer le registre au secrétariat et porter un badge.

À l'école Des Deux-Rives, on s'attend à ce que les élèves :

- respectent la loi scolaire, les lois fédérales, provinciales et municipales;
- traitent les autres avec respect et politesse;
- respectent l'autorité des adultes de l'école;
- fassent preuve de coopération;
- fréquentent l'école de façon régulière;
- fassent les devoirs demandés par les enseignants et travaillent en classe selon leur potentiel
- se conduisent de manière sécuritaire en tout temps;
- respectent les lieux physiques de l'école;
- résolvent les conflits avec les pairs de façon pacifique ou en cas d'échec consultent les enseignants ou la direction;
- s'engagent à ne pas faire de plagiat ni à tricher sur son voisin
- soient vêtus proprement et de façon acceptable pour le milieu scolaire;
- se conforment à la devise BRAVO.
- puissent utiliser les jeux électroniques, Ipod, cellulaires .. mais seulement dans l'autobus. Ces objets resteront ensuite dans le sac ou le casier :ils ne devront pa être utilisés à l'école. L'école ne sera pas responsable du vol ou de la perte de ces objets.
- parlent en français en tout temps à l'école sauf dans les cours d'anglais;
- ne publient pas les photos et vidéos des élèves de l'école sur Internet.
- s'engagent à ne pas amener de planches à roulettes, de chaussures à roulettes, de patins à roulettes etc.

À l'école des Deux-Rives, nous demandons aux parents:

- de faire preuve de coopération;
- de veiller à ce que les enfants fréquentent l'école de façon régulière;
- de ne pas intervenir directement avec les autres parents dans les conflits de leurs enfants : il est préférable d'avertir la direction de l'école
- d'insister auprès des enfants pour qu'ils parlent français à l'école
- de ne pas publier les photos et vidéos des élèves sur Internet

Code de vie de l'école des Deux-Rives en ce qui concerne le transport scolaire :

L'autobus scolaire est une extension de l'école : on s'y conduit comme en salle de classe car il y va de la sécurité des élèves. (politiques E-500-1 du CSF)

L'élève respectera les closes du code de vie général de l'école des Deux-rives. Le chauffeur est responsable de l'application des lois tant pour les passagers que pour lui-même. Il est normal qu'il y ait des différences et des tolérances adaptées à chaque chauffeur.

- Au premier rapport envoyé par Thirdwave, l'élève aura une discussion avec la direction et les parents seront avertis.
- Au deuxième rapport envoyé par Thirdwave, l'élève perdra ses récréations pour la journée et les parents seront avertis.
- Au troisième rapport envoyé par Thirdwave, l'élève aura une suspension d'autobus de un à trois jours selon la gravité.
- Si l'élève persiste dans son mauvais comportement la suspension d'autobus sera de plus longue durée et pourra aller jusqu'à une suspension permanente. (Voir politique de transport sur le site du CSF)

Utilisation de l'ordinateur :

- Par un contrat séparé, signé par l'élève et ses parents, l'élève s'est engagé à utiliser l'ordinateur de façon adéquate, c'est-à-dire en respectant la demande de l'enseignant. Faute de respecter ce contrat, l'ordinateur sera confisqué pour une période de temps déterminée par l'enseignant(e) et les parents seront avertis. Une suspension peut même être envisagée selon le type d'incident.

Exemples de bons comportements :

À l'extérieur :

On joue en respectant les autres, on ne les bouscule pas

On respecte les règles du jeu

On jette ses papiers, les pots de yaourts, les sacs en plastiques et reste de nourriture à la poubelle

On parle en français et on aide les autres à parler français

À l'intérieur :

On garde les toilettes propres

On se lave souvent les mains

On n'oublie pas de mettre ses souliers d'intérieur dans l'école

On ne fait pas de bruit dans le couloir, même à l'heure du repas

À la cafétaria, on parle doucement, on respecte la nourriture, on ne la jette pas. On ne prend pas la nourriture des autres et on ne l'échange pas à cause des allergies.

À la bibliothèque, on est silencieux.

On parle français dans les classes et les couloirs

En général :

On s'efforce toujours de parler en français

Il n'y aura pas d'intimidation à l'école

On ne met pas de chapeau ou de bonnet à l'intérieur de l'école

On oublie les méchants mots

On se tient bien sur sa chaise

On demande la permission avant de sortir de la classe

On se conforme à la devise de l'école : BRAVO

Les conséquences pour avoir enfreint le code de vie:

Que ce soit pour cesser un mauvais comportement ou pour se mettre au travail dans de bonnes conditions avec toutes ses affaires, l'élève reçoit deux avertissements. Au troisième avertissement, il reçoit une conséquence. Mais la gravité peut déterminer une conséquence immédiate.

Types de conséquences selon le nombre d'interventions et la gravité :

- pause en retrait de la classe
- retenue à la récréation et/ou à l'heure du repas
- retrait de privilèges
- mot aux parents sur l'agenda
- envoi au bureau de la direction et courriel ou téléphone aux parents
- rencontre avec les parents
- mise en place d'un contrat de bonne conduite
- réparation d'un tort fait à la personne: présenter des excuses verbalement ou par écrit, mise en œuvre d'un plan d'action
- réparation d'un tort fait à la propriété scolaire: nettoyage, remplacement ou remboursement selon la situation
- suspension (interne, externe, courte durée, longue durée, renvoi)
- intervention d'une agence extérieure (agent de police, aide à l'enfance)

Plusieurs de ces conséquences peuvent être cumulées :

Par exemple retenue à la récréation + mots dans l'agenda + avertissement téléphonique aux parents

Message aux parents :

Il est demandé aux parents de ne pas intervenir dans la gestion de la discipline à l'école. Il est important que l'enfant apprenne à suivre un règlement. Les enseignants et l'administration sont des professionnels.

Code de conduite

Le code de conduite est un complément aux lois fédérales, provinciales, municipales et scolaires. On y décrit la façon dont les élèves et les adultes sont censés se conduire légalement à l'école et lorsqu'ils participent à un événement ou à une activité scolaire.

Violence verbale :

Je m'abstiens de violence verbale : harcèlement, intimidation, menaces, grossièretés, langage abusif, médisance.

Je refuse de ridiculiser, exclure, mes pairs ou à une personne en position d'autorité ou sur le web.

Je rejette toute forme de discrimination.

Violence non verbale :

Je m'abstiens de faire des gestes répétitifs obscènes ou discourtois qui peuvent provoquer la colère de l'autre, le désespoir, l'humiliation, et peut-être mener au suicide.

Violence physique :

Je m'abstiens de violence physique: gifles, tapes, coups de poing ou de pied, tentatives d'étranglement et bien sûr je m'abstiens de mordre, de pincer, de secouer, de bousculer, de pousser, de tordre les membres, de tirer les cheveux, d'égratigner (grafigner), etc.

Violence sexuelle :

Je m'abstiens de violence sexuelle: touchers, paroles à connotations sexuelles, propos et gestes à teneur sexuelle.

Violence sur le net :

Je m'abstiens de toute forme d'intimidation, de médisance, de mots grossiers, de menaces de mort sur Internet au moyen de cellulaire, d'ordinateur ou autre.

En général :

Je n'apporte pas de cigarettes, d'alcool ou de drogues à l'école.

Je n'apporte pas d'armes ou de répliques d'armes à l'école (à l'exception de répliques miniatures, considérés comme des jouets)

J'évite de porter des vêtements affichant des messages à caractère violent ou illicite.

Conséquences pour infraction au code de conduite :

La moindre infraction à ce code est passible d'une suspension qui peut aller jusqu'à un renvoi d'une durée indéfinie. Il faut noter que les autorités scolaires sont dans l'obligation d'avertir d'autres parties en cas d'infraction majeure au code de conduite, par exemple intervention de la police.

Merci de votre collaboration.

Droits et responsabilités

L'éducation des élèves est une responsabilité partagée entre l'école, les parents et les élèves. Vous les parents et nous, le personnel de l'école, ne visons que le bien-être de chaque élève. Nous faisons notre possible pour lui assurer un milieu sain et propice à l'acquisition des connaissances académiques et des habiletés sociales. Le personnel de l'école est disponible pour discuter du progrès de votre enfant. Il suffit de contacter l'enseignant.e responsable et d'arranger un rendez-vous avec elle ou lui.

Veillez s'il vous plaît signer à l'endroit indiqué.

«Nous avons lu et compris le contenu du code de conduite de l'école des Deux-Rives et nous nous engageons à les respecter.»

« We have read and understood the content of the Code of Conduct and we will respect it. »

Signatures :

Parent(s) _____

Élève _____

Date : _____